

Jean Daniel CHAOUI
Conseiller Consulaire
Madagascar

Annick RAHARIMANANA
Conseillère Consulaire
Madagascar

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



www.afe.org

Tananarive, le 06 avril 2020

Monsieur Alain Fortin, Consul général,
Monsieur Patrick Perez, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,

Monsieur le Consul général,

L'épidémie de covid-19 et les mesures de confinement qu'elle impose vous ont contraint à reporter la tenue du Conseil consulaire CCB1. Nous voudrions vous faire part de quelques remarques et propositions, en qualité de Conseillers consulaires, s'agissant de la situation créée par le report de la CCB1 dans le contexte de l'épidémie de covid 19.

Concernant les bourses scolaires,

L'instruction des dossiers de la CCB1 s'est faite dans une période précédant l'arrivée de l'épidémie de covid-19 dans la grande île. Elle repose sur les ressources des familles en année N-1, c'est-à-dire sur les ressources de l'année 2019. Chacun a bien conscience que la période que nous traversons va bouleverser les revenus de nombre de familles. De ce fait, les conclusions de l'instruction des dossiers déjà prêts pour la CCB1 qui devait se tenir ce lundi 6 avril, ces conclusions sont aujourd'hui partiellement obsolètes. Prendre des décisions de rejet de dossiers dans un tel contexte ne me semble pas souhaitable et nous ne pourrions nous y associer. De même, nous ne saurions apprécier aujourd'hui la pertinence de quotité attribuée aux familles sur des données potentiellement dépassées.

Pour sortir de cette situation inédite et imprévisible, nous proposons que pour la CCB1, seuls les dossiers déjà instruits et proposés à 100% soient validés. Les autres dossiers sont reportés à la CCB2 d'octobre 2020. Aucun dossier n'est rejeté.

Afin de prendre en compte la situation exceptionnelle créée par l'épidémie de covid-19, le service engagerait une seconde campagne boursière permettant aux dossiers déjà déposés d'être éventuellement actualisés, et aussi à de nouvelles familles en difficulté de déposer un dossier. La fonction de CCB2 et les revenus des familles à considérer seraient ainsi modifiés. Ce ne serait plus ceux de l'année N-1 seulement, mais aussi ceux de l'année N pour prendre

64 Bis FM Morondava Antehiroka
AMBOHIDRATRIMO 105
MADAGASCAR

E-mail : jd.chaoui@blueline.mg
Blogg : <http://adfe-madagascar.blogg.org/>
Tél: (00 261) 20 22 589 20
Mobile: (00 261) 32 40 283 36

en compte l'impact des difficultés économiques engendrées par l'épidémie. Cela suppose que l'enveloppe des bourses initialement prévue soit réévaluée et ajustée aux nouveaux besoins.

Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle(COCAC)

Concernant la continuité de l'enseignement dans les établissements du réseau AEFÉ

Nous sommes fréquemment interrogés par nombre de familles sur l'obligation d'acquitter des frais d'écologie puisque les établissements scolaires sont fermés et que l'enseignement n'y est plus dispensé. A notre connaissance, s'il n'est plus dispensé en présentiel, la continuité des enseignements est assurée dans un cadre « d'école à la maison » avec la mise en ligne de travail scolaire et/ou la fourniture de cours et de travail en documents photocopiés. Les personnes qui nous sollicitent semblent méconnaître ce dispositif « d'école à la maison ». Certains parents nous indiquent aussi que les enfants ne disposant pas d'un environnement informatique seraient en difficultés. Merci de nous faire parvenir, sur ce sujet de « l'école à la maison », des informations les plus précises possibles, établissement par établissement, afin que nous puissions communiquer auprès des parents d'élèves de Tananarive et de province.

Concernant les élèves malgaches et l'avenir du réseau AEFÉ à Madagascar,

Cet avenir repose aussi sur la scolarisation des enfants malgaches et des étrangers tiers qui fréquentent nos établissements. Ces familles seront économiquement impactées par l'épidémie Covid-19. A contrario des familles françaises qui ont la possibilité des bourses scolaires, elles ne bénéficient d'aucun filet de sécurité. Aussi nous suggérons qu'une réflexion soit engagée pour prendre en compte le sujet des familles non-françaises qui fréquentent nos établissements scolaires à Madagascar. Plusieurs pistes peuvent être explorées : diminution des frais d'écologies pour tous, mises en place de caisses de solidarité, économies sur le budget des établissements en remettant à plus tard les investissements non essentiels et en réduisant les budgets de formations et de déplacement... Une subvention exceptionnelle de l'Etat à l'AEFE qui serait redistribuée aux établissements en relation avec les 300 milliards d'euros annoncés par le Président E. Macron pour faire face aux conséquences de la crise actuelle peut être envisagée. Le décrochage d'une partie des élèves malgaches et étrangers tiers serait de nature à mettre en danger la pérennité et l'existence même de certains établissements.

Nous rendons public ce courrier afin d'informer nos compatriotes résidents et les parlementaires de nos propositions.

Nous vous présentons, Monsieur le Consul général, Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, l'expression de nos respectueuses et cordiales salutations.

Annick Raharimanana, Conseillère consulaire Madagascar

Jean-Daniel Chaoui, Conseiller consulaire et Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger.

Copie Monsieur Christophe Bouchard, Ambassadeur de France à Madagascar

Copie Madame le directeur DFAE Laurence Hauguenauer

Copie Sénatrices Hélène Conway-Mouret et Claudine Lepage

Copie sénateurs Richard Yung et Jean-Yves Leconte

Copie députée Amélia Lakrafi

64 Bis FM Morondava Antehiroka
AMBOHIDRATRIMO 105
MADAGASCAR

E-mail : jd.chaoui@blueline.mg
Blogg : <http://adfe-madagascar.blogg.org/>
Tél: (00 261) 20 22 589 20
Mobile: (00 261) 32 40 283 36